



FLASH INFO SPECIAL 26 MARS 2020

Mesdames, Messieurs, les Résident(e)s,

Ce lundi 23 mars 2020, le premier ministre Edouard Philippe a précisé les règles de confinement en vigueur depuis une semaine, afin d'endiguer à tout prix la propagation du Covid-19. Désormais, les mesures de restriction de sorties sont plus strictes, notamment pour le sport et concernant les marchés alimentaires. *"Il ne faut pas plaisanter avec ces règles de sécurité"*. Une nouvelle étape a été franchie dans la guerre contre le coronavirus

- Une amende de 135 euros en cas d'infraction, majoré à 335 euros puis 1500 euros en cas de récidive
- Les sorties pour promener ses enfants ou pour faire du sport : uniquement dans un rayon de 1 km autour de chez soi, jusqu'à une durée maximum de 1 heure, tout seul, une seule fois par jour. Aussi, il est désormais nécessaire d'horodater son attestation sur l'honneur
- Les sorties pour motif de santé, uniquement pour les soins urgents, ou qui répondent à une convocation d'un médecin.

Le premier ministre l'a rappelé, ces règles ont vocation à protéger les citoyens les plus fragiles et "soulager" les soignants. Les professionnels de la santé ont demandé un confinement total, et la levée des dérogations de sorties, jugées trop laxistes et peu respectées. Des mesures de confinement encore plus strictes étaient demandées par l'ensemble de ces soignants, qui restent "en première ligne" face à la maladie.

La France, confinée depuis le 17 mars, devrait alors attendre au moins jusqu'au 28 avril 2020. Mais tout cela peut changer en fonction de l'évolution de la pandémie nous précise le ministre de la santé, vers le haut ou le bas si le confinement est strictement respecté.

Par conséquent, nous demandons à TOUS LES RESIDENTS de respecter les consignes afin de se protéger et de protéger les autres. Sans confinement total, la pandémie ne pourra se résoudre. Nous sommes conscients de l'effort nécessaire à chacun et vous en remercions par avance.

Nous vous rappelons que la Police Municipale et la Police Nationale détiennent une réquisition permanente votée en AGO chaque année pour les contrôles divers et verbaliser en cas de non-respect des consignes. Ils sont intervenus cette semaine sur le Domaine.

Nous profitons de ce communiqué pour vous informer qu'une prestation de ménage (désinfection et entretien) aura lieu prochainement sur l'ensemble des escaliers et des points de contacts. Nous vous tiendrons au courant très rapidement par voie d'affichage.

Cordialement

Jacques DARRACQ - Président de l'Union

Rappel des gestes barrière :

COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)